



Compte rendu du Conseil d'Administration du 4 juin 2023 Siège fédéral et Visioconférence.

Membres présents :

Bureau directeur de la FFSc :

- Christian COUVREUR, Président
- Jean-Marc DELCOURT, 1er Vice-Président,
- Pascal ASTRESSES, 2ème Vice-Président,
- Manuella GRIMAL, Responsable des relations avec les partenaires et les sponsors,
- Thierry HAUW, Trésorier,
- Jean-Jacques CAPDEVILLE, Secrétaire Général, en visioconférence,

Excusé : Quentin MALLEGOL, Responsable des activités jeunes et scolaires.

Personnel de la FFSc :

- Séverine GRUCHOT, Directrice, en visioconférence

Représentants des comités :

- Alsace : Chantal DARDENNE, Présidente,
- Pays d'Oc : Serge DELHOM, Président, en visioconférence,
- Bourgogne : Marie-Thérèse FERREIRA, Présidente,
- Pays de la Loire : Ignace BUTY, Président, représenté par Jacques VIVION, en visioconférence,
- Champagne : Véronique MOJARD, Présidente,
- Dauphiné-Savoie : Sylvie GUILLEMARD, Présidente,
- Flandres : Marie-Odile MORELLE, Présidente,
- Paris-Île-de-France-Ouest : Jean-Philippe Maignel, Président,
- Languedoc-Roussillon : Hervé BOHBOT, Président,
- Poitou-Charentes : Wilfrid GAUTHIER, Président,
- Lorraine : Didier COPPENS, Président, en visioconférence,
- Lyonnais : Elisabeth CARREZ, Présidente,
- Normandie : Aurélien DELARUELLE, Président représenté par Yves GASNIER, en visioconférence,
- Côte d'Azur : Patrick MÉRIAUX, Président, représenté par Brigitte GATIN, en visioconférence
- Provence : Annie GRUCHOT, Présidente, en visioconférence,
- Val de Loire : Manuella GRIMAL, Présidente,
- Outre-mer et clubs associés : Sylvain TOLASSY et présidents de ligues, PAS DE RÉPONSE
- Franche-Comté : Anne ALBINI, Présidente,
- Bretagne : Jean-Marc DELCOURT, Président,
- Aquitaine : Odile BOETSCH, Présidente, Absente non représentée,
- Sud-Est Francilien : Pascal ASTRESSES, Président,

- Auvergne : Martine TRÉMEAU, Présidente, Absente non représentée,
- Limousin-Périgord : Marie-Dominique JULLIOT, Présidente, Absente non représentée,
- Var-Esterel : Brigitte HOURTAL, Présidente.

Autres personnes présentes :

- Marie-Claude DEROSNE : Présidente de la DNSJS,
- Jean-Michel GUIZARD : Nouveau Président de la DNSC.

1^{ère} partie : 10h – 12h30

Présentation

Christian COUVREUR, Président de la FFSc, présente aux membres du CA l'ordre du jour.

Chiffres clés par Pascal ASTRESSES et Christian COUVREUR

Des indicateurs ont été mis en place pour évaluer la progression du nombre de clubs affiliés ainsi que l'évolution du nombre de licenciés.

Au 30 mai 2023 le nombre de licenciés était de 13 252.

Les indicateurs non présentés lors de ce CA seront annexés au compte rendu.

Par ailleurs nous avons noté pour le logiciel ClassiJeu 450 téléchargements sur une durée de 4 semaines.

Pour faire suite au sondage réalisé pour Scrabblorama, et en fonction des propositions qui ont été émises, une discussion est à prévoir quant à l'évolution de cette revue. Le nombre de téléchargements reste décevant.

Rapports avec les personnels par Christian COUVREUR

Un entretien avec la Directrice, Séverine GRUCHOT, est programmé courant juin.

Christian et Jean-Marc DELCOURT mèneront cet entretien afin de définir les objectifs personnels de Séverine et le management de son équipe. Séverine procèdera par la suite à des entretiens individuels avec les employés fédéraux.

Festival de Vichy par Jean-Marc DELCOURT et Christian COUVREUR

Pour ce festival nous avons utilisé DupliTop8 avec DupliLive intégré pour assurer un suivi en temps réel des scores des joueurs.

Quelques problèmes sont apparus notamment lors du premier weekend : connexions perdues, affichage des vidéoprojecteurs, saisie de scores, ...

Toutefois la plupart de ces problèmes ont été résolus relativement rapidement et le reste de la semaine s'est déroulé plus sereinement.

Reste le problème du changement de tables lors de la finale en Paires. Une erreur dans l'attribution des tables de la dernière partie a créé un beau désordre et retardé le déroulement de cette épreuve. Cette erreur ne se reproduira pas.

Il faut cependant noter que le changement de tables à la dernière partie d'une épreuve de championnat de France est préconisé par le règlement, même si, dans le cas précis de la finale par paires, cette règle a été abandonnée depuis plusieurs années.

Faut-il prévoir une adaptation du règlement ? En effet, cette règle n'a pas été appliquée lors du Championnat de France à Bourges.

La commission ad hoc fera des propositions d'évolution du règlement, qui seront mises au vote lors d'un prochain CA.

Nous devons saluer l'adaptation des personnes qui œuvraient à l'arbitrage.

Ceci fait partie des points positifs à retenir de même que :

- La suppression des tableaux manuels ; il n'en subsiste que trois, ce qui a permis une économie de personnel ;
- La centralisation des affichages par vidéo projection. A ce propos une procédure sera étudiée pour uniformiser l'affichage en termes de couleurs, graphie, etc...

Le nombre de personnes récompensées a été revu à la hausse, il conviendra cependant de revoir le règlement à propos des récompenses pour les différentes catégories. De même certaines séries, notamment la 7^{ème}, verront le nombre de récompenses à la hausse.

Il avait été prévu au CA de janvier de revoir la dotation pour Vichy. Les propositions faites par le BD ayant été rejetées et les relations avec les commerçants de Vichy n'ayant pas abouti, seul le jeu du jambon ainsi que le tirage au sort de cadeaux sont restés en vigueur, les bons de 5€ ont été supprimés. Ceci n'a pas eu de répercussion notable. Quelques râleurs, se sont insurgés sur la disparition de ces bons, mais il faut également tenir compte de la majorité silencieuse.

Nos différents sponsors ont offert des cadeaux qui ont été soit tirés au sort ou distribués lors des remises de prix. Citons-en quelques-uns : Larousse, Mattel, Audika, VVF, Touristra, ...

Des contacts sont en cours avec, d'une part la mairie, et d'autre part les commerçants, dont les restaurateurs, prêts à travailler avec la fédération.

Il faut également aller chercher des fonds ailleurs, pas nécessairement de l'argent mais des lots et des cadeaux.

Le montant des versements en lots et cadeaux divers, sur un festival tel que celui de Vichy, représente environ 27 000 €.

Tous ces éléments devront faire l'objet d'une réflexion globale et d'une discussion lors du CA de janvier prochain.

Achat de tables :

Lors du CA d'Avril il a été demandé de revoir le montant de la participation qui est passé de 70/30 à 60/40. Ce deal fera l'objet d'une convention séparée de celle que l'on signe tous les cinq ans pour l'organisation des épreuves, car il avait été intégré au départ dans cette convention de cinq ans. Nous ne serons pas « propriétaires » de ces tables mais elles seront à notre disposition lors de nos besoins.

Une partie du règlement de ces tables sera effectué à chaque utilisation ce qui permettra d'accélérer ce règlement. Le fournisseur choisi après comparaison avec d'autres fournisseur bien que plus cher propose du matériel de bien meilleure qualité. L'abaissement de la participation générera une certaine économie.

Ces nouvelles tables, de 80x60, permettront de faire jouer 1 200 personnes uniquement dans le Palais des Congrès. Plus besoin de louer l'espace à l'Aletti ce qui permettra de

réaliser une économie de 6 000 €uros. Sur ce point particulier, qui amène débat, une étude des factures des dix dernières années sera entreprise.

Une étude précise sur les dimensions des salles a été réalisée pour optimiser au mieux l'espace de ces salles.

Question sécurité : l'ouverture des portes latérales à l'issue des épreuves sera négociée avec le pool sécurité du Palais. Il conviendra également de laisser libre l'entrée principale en déplaçant les stands.

A noter que les sorties de sécurité doivent mesurer au minimum 1,80m.

Une attention particulière sera portée pour rendre plus fluide les sorties d'épreuves et prendre en compte les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Présentation des textes pour la Charte Nationale d'Éthique, de Discipline et de Déontologie par Brigitte HOURSAL

Rappels :

Au CA du 7 janvier 2023 il a été acté la dissolution du CNE pour donner suite aux diverses démissions. Une commission Statuts et Règlements a été créée suite au message posté le 13 janvier 2023 sur le site fédéral.

Cette commission, le temps de se construire, a commencé à travailler fin avril pour préparer des textes qui permettent de former de nouvelles instances notamment disciplinaires, textes devant être validés sur le C.A. actuel.

Trois documents ont été envoyés aux différents présidents et responsables de comité :

- Charte d'Éthique et de Déontologie de la Fédération Française de Scrabble ;
- Règlement d'Éthique de Déontologie et de Discipline, complétant la Charte ci-dessus nommée ;
- Les adaptations du Règlement Intérieur de la Fédération Française de Scrabble, notamment les articles 2 et 6.

Il faut préciser que le texte de la Charte s'est inspiré de la « Charte d'Éthique et de Déontologie du Sport Français » de façon à coller aux bonnes pratiques dans l'univers du sport, sachant que le texte de cette Charte du Sport Français a servi de base à d'autres associations sportives y compris la Fédération Française des Échecs ;

Ce texte délimite bien ce qui relève de l'éthique d'une part et de la déontologie d'autre part, définissant ainsi ces deux concepts séparément.

Une adaptation de ce texte a été nécessaire ainsi que l'ajout de différents paragraphes dont celui sur le concept d'honorabilité qui relève d'une réglementation nouvelle apparue en 2020.

Au niveau du règlement intérieur de nouveaux textes devaient être proposés qui serviraient de base pour l'appel à candidature nécessaire à la création de la Commission Nationale d'Éthique, de Déontologie et de Discipline CNEDD (ex CNE).

Remarques de M. Hervé BOHBOT, Président du Comité Languedoc Roussillon :

« Retour sur l'histoire

Le CNE serait dissous et une réflexion serait engagée pour de nouvelles structures ainsi qu'un nouveau mode de désignation, etc.

Un document, intitulé article 18, et envoyé pour le CA de janvier devant être intégré dans le Règlement Intérieur de la Fédération Française de Scrabble, a été soumis au vote et approuvé

à l'unanimité sans abstention.

Il devait être fait appel à candidature (CV et lettre de motivation) selon les termes de cet article 18 qui donnait également la composition du Comité National d'Éthique et il manquait un règlement.

Une commission devait être créée pour s'occuper du règlement et du fonctionnement dudit CNE, donc le mandat de la commission c'est de définir un règlement intérieur et un fonctionnement du CNE tel qu'il est prévu dans le Règlement Intérieur de la Fédération Française de Scrabble.

Le texte de cet article 18 a été rédigé par moi-même.

Aucune réponse à ma proposition de m'occuper de cette nouvelle commission.

Cette commission a largement dépassé ce qui lui avait été demandé.

Le vote du CA de janvier a été ignoré et le texte du Règlement Intérieur n'a pas été mis à jour.

Si on fait référence au sport dans l'activité Scrabble, il faut le faire adhérer aux valeurs du Sport Français.

On garde le CNE, on ne change pas la charte d'éthique existante, on fait appel à candidature suivant l'article 18.

Pourquoi le CNEDD ? C'est ridicule ! Le sigle existe déjà et fait référence à l'enseignement ! »

Le nom CNEDD est loin d'être ridicule, de nombreux autres sigles identiques étant utilisés pour désigner des entités sans aucune relation (ex. C.I.A.). Ce nom permet d'introduire la notion d'éthique la charte actuelle étant plus une charte de déontologie que d'éthique. Par ailleurs écrire un règlement avant le texte qu'il complète reviendrait à « mettre la charrue avant les bœufs ».

Pour donner suite aux échanges précédents, d'autres participants ont souhaité s'exprimer pour faire remarquer :

- Que c'est le règlement qui devrait être refait et non la charte ;
- Qu'en est-il de l'agrément au niveau du ministère des sports ? Affaire en cours ;
- Il n'y a pas eu de concertation pour discuter de ces nouveaux textes, et c'est dommageable.

Deux options sont proposées par Jean-Marc DELCOURT :

- 1 : on garde ce qui a été voté en janvier ;
- 2 : on prend le package qui est proposé.

Il faut de toute façon tout harmoniser au niveau du Règlement Intérieur de la Fédération Française de Scrabble et de textes proposés. L'article 18 tel que présenté doit être retravaillé pour entrer en conformité avec ces nouveaux textes et les éléments nouveaux y figurant, tels que l'appartenance à Jeunesse et Sports et le concept d'honorabilité.

Quelques points de l'article 6 du Règlement Intérieur sont discutés.

Faudra-t-il demander aux licenciés une copie de leur carte d'identité voire un extrait du casier judiciaire pour certaines activités (scolaire par exemple) ? Ceci afin d'éviter les faux renseignements. La FFSc n'ignore pas que certaines personnes ont par le passé fraudé sur leur âge ou leur patronyme.

Il pourrait être demandé, dans les cas d'accompagnement d'enfants ou de jeunes et à tous niveaux (fédération, comité, club), un extrait de casier judiciaire en début de saison.

Quelques remarques supplémentaires sont faites au sujet de la charte CNEDD et des règlements intérieurs CNEDD et FFSc dont :

- Charte :
l'esprit sportif semble être quelque chose d'inadapté au niveau de l'activité

Scrabble ;
une ambiguïté au niveau du concept de tricherie ;
le paragraphe sur la présence de spectateur et leur rôle semble dérangent, mais ce paragraphe sera modifié ;
la phrase sur la parité hommes/femmes sera également modifiée pour s'adresser uniquement aux fonctions dirigeantes ;
le texte sur les litiges en cours de jeu est aussi à modifier ;
les termes « enseignement, animation, encadrement, entraînement » s'adressent-ils aux dirigeants ? Cela semble sous-entendu ;

- RI CNEDD :
la phrase de préambule dérange car elle remet en cause la lecture de ce règlement, car elle reporte à la charte en cas de litige.

Remarque : deux commissions vont travailler de concert afin d'harmoniser les différents textes.

Pause déjeuner

2^{ème} partie - 14h 25 – 17h00

Il est proposé par Christian COUVREUR que toutes les remarques et/ou modifications de ces textes lui soient transmises par courriel. Les commissions retravailleront alors ces textes qui seront soumis au vote électroniquement.

Présentation des textes sur les Championnats de France par Jean-Marc DELCOURT

Quelques précisions pour lever les incompréhensions :

toutes les phases qualificatives ont été déclarées Open, ce qui signifie que tout le monde peut les jouer.

Ceci d'après certains va engendrer des problèmes à l'arbitrage.

Pourtant on arrive bien à faire un arbitrage correct lors des épreuves Interclubs.

Il faudra donc adapter le nombre de centres en fonction du nombre d'arbitres potentiel à assurer l'arbitrage de ces phases qualificatives.

Il est demandé si un joueur au-dessus du lot, cas signalé au Comité Pays d'Oc, pourrait avoir la possibilité de participer au CDF Elite (tel qu'il a été nommé).

Le reliquat de places attribué aux comités peut permettre l'inclusion de tel cas dans la Finale Régionale, les comités étant souverains dans l'attribution des places qu'ils distribuent. Les places étant bien entendu réservées aux séries 1, 2 et 3 pour le CDF Elite.

Championnat de France Promotion (séries 5, 6 et 7) : il se déroulera le weekend en 3 parties, 2 le samedi et une le dimanche matin.

Championnat des séries 4 : il se déroulera en partie sur le dimanche et le lundi en 4 parties, 2 le dimanche après-midi et deux le lundi. Ce scénario permet d'avoir une quantité de joueurs des catégories Vermeils-Diamants-Rubis plus conséquente.

À compter de 2025, les opens pourront se dérouler en multiplex.

L'alternance des Championnats de France une année à Vichy et une année dans une autre ville est maintenue. Les années 2025, 2027 et 2029 devraient être honorées.

Une question est posée concernant les temps de jeu pour les phases qualificatives et les finales et introduit le débat sur le temps de jeu à 2'30.

Les temps de jeu pour les phases qualificatives et les finales pourraient être les suivants :

- Pour les séries 5, 6 et 7 : 3' ;
- Pour les séries 4 : 2'30 ;
- Pour les séries 1, 2 et 3 : 2'.

Autre sujet : le nombres de qualifiés par série et par palier de série. Ce nombre est lié à la participation habituelle observée sur plusieurs années.

Pour les séries 1, 2 et 3 le nombre de qualifiés est fixé à 450 joueurs. Si le nombre de réponses avoisine les 220-230 joueurs, le reste est attribué aux comités en termes de quotas.

Une question est soulevée : « Au niveau comité, peut-on réserver des places de repêchage, sur la finale régionale par exemple, uniquement aux joueurs qui ont participé à la qualification 1-2-3 ? »

Les quotas étant à la disposition des comités, il leur appartient de prendre une telle décision à condition que les joueurs concernés soient des séries 1, 2 ou 3.

On peut instaurer un sondage lors des phases qualificatives pour recueillir l'assentiment ou non des joueurs désireux de participer à la finale. Ceci permettant d'avoir une vision plus précise du nombre de participants potentiel.

Par ailleurs, les délais de réponse sont variables selon les épreuves qualificatives. Une harmonisation serait nécessaire de même que la production du calendrier des réponses très précis selon les différentes phases qualificatives à destination des comités. Actuellement seuls les joueurs concernés reçoivent cette information.

Le délai de réponse pour les différentes épreuves sera porté à 1 mois et demi.

Affichage du chronomètre lors des épreuves fédérales : pour garantir à tous la même information l'affichage du chronomètre ainsi que la barre d'information des coups joués est désactivé sur DupliTop8.

Championnat de France Vermeils-Diamants-Rubis : le nombre de participants à ce championnat est fixé à 600 joueurs.

Il sera ouvert en Open à toutes les séries et catégories.

Lors des phases qualificatives de cette épreuve un Open sera également possible ce qui permettrait d'intégrer les jeunes et peut-être moins les seniors. La gestion de l'arbitrage reste à la discrétion des clubs et comités.

Toutes les remarques et propositions ci-dessus feront l'objet d'un document mi-juillet, document qui sera transmis pour rectifications et approbation avant mise en ligne sur le site fédéral.

Un vote global est demandé dont voici le résultat :

- Pour : 25
- Contre : 1
- Abstention : 1

Point sur la gestion des licences en Z00 par Thierry HAUW (prononcer OVE ;-)

Un licencié en Z00 est une personne qui a pris une licence fédérale directement auprès de la FFSc mais qui ne souhaite pas adhérer à un club ou à un Comité.

L'intégration du Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.) dans le formulaire de prise de licence propose ou non d'être contacté par la FFSc ou directement par un club. Beaucoup choisissent le NON.

Ce respect du RGPD nous prive d'un contact avec le nouveau licencié qui au bout d'un certain temps n'ayant aucun échange ne renouvelle pas sa licence.

Voir PPT sur les différentes évolutions.

En deux ans 50% des licenciés fréquentant des clubs quittent la FFSc et ce chiffre monte à 70% au bout d'un an pour les nouveaux licenciés.

Les joueurs inscrits en Z00 ont-ils été contactés par la fédération ou les comités et clubs ?

Il semble que très peu de ces personnes aient été en contact avec qui que ce soit.

Ce contact est pourtant nécessaire et une « adaptation » de l'application du RGPD est demandée.

L'objectif est donc de contacter tout nouveau licencié dans les quinze jours qui suivent la prise de licence.

Un rendez-vous en visioconférence et avec des plages horaires peut être envisagé.

Il faut constituer une équipe de volontaires ayant un profil jeune, dynamique et sympathique. Ce rendez-vous sera le premier contact qu'un nouveau licencié aura avec un membre de la FFSc.

Les volontaires seront choisis et formés pour avoir une bonne connaissance de ce que la FFSc propose et pourra proposer au regard des travaux en cours.

À l'issue de ce premier contact les nouveaux licenciés seront interrogés pour savoir s'ils veulent ou non, recevoir des infos de la part de la FFSc, et s'ils souhaitent ou non, adhérer à un club. Ce qui permettra de respecter le RGPD.

Vote sur ce point :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

Point sur la production de nouveaux documents et matériels promotionnels par Christian COUVREUR

Cela fait plusieurs années que nous n'avons pas de documents à jour car il n'y a pas eu de mise à jour ODS8.

L'objectif est de sortir de nouveaux documents à jour conformes ODS9 mettant en valeur les nouveaux mots ODS9 et avoir ces documents disponibles pour la rentrée de septembre notamment les forums.

Il y aura dans ces documents Scrabble Passion mais le document dédié aux Jeunes et Scolaires disparaît et sera intégré à Scrabble Passion, réfection aussi des « Z-Cards » très prisées, les affiches en format A5, A4 et A3, ainsi que divers fascicules.

Franck MANIQUANT et Lionel ALLAGNAT ont été sollicités pour travailler à l'élaboration de ces documents pour impression dans le courant de l'été et mise à disposition à la rentrée. Des propositions budgétaires doivent être faites pour ces réalisations.

Il est dommageable de demander une externalisation de ces travaux qui pourraient être réalisés en interne, avec toutefois des compétences particulières en logiciel de design graphique.

La réalisation de ces documents doit intervenir pour au plus tard fin juillet pour en disposer début septembre, la période d'août ayant une activité ralentie par les congés.

Les personnels employés par la FFSc ne sont pas formés à InDesign par exemple, de même que les membres du bureau directeur bien qu'une formation sur ce logiciel soit prévue pour Pascal ASTRESSES. Actuellement seul Franck MANIQUANT maîtrise cet outil.

Question : « Y a-t-il un budget établi pour la réalisation de ces documents ? » On ne peut répondre pour l'instant n'ayant pas encore estimé le volume nécessaire et les différentes propositions budgétaires d'impression.

Un appel d'offres pour la conception des documents, comme il se doit (comme rappelé notamment par Hervé BOHBOT), sera envoyé aux comités avec le cahier des charges et les différents documents à traiter.

On peut anticiper le nombre de documents souhaités. Chaque comité contactera ses clubs qui fourniront le nombre d'exemplaires désirés pour chaque document.

Une discussion s'instaure autour des différentes listes de mots ODS9 à diffuser ou non auprès des licenciés via les comités.

Des pourparlers sont en cours avec Larousse pour savoir quelle latitude exacte nous avons sur ce point. (N.B. la liste des mots nouveaux et supprimés a été diffusée par la FFSc, après la présentation officielle de l'ODS 9 à Bulle).

Proposition/Validation de la restriction de l'usage de DupliTop aux arbitres officiant dans des clubs affiliés à la fédération par Christian COUVREUR et Jean-Marc DELCOURT

Il faut parler des clubs non affiliés dits « pirates » et du développement.

Une des solutions les plus simples soit que DupliTop ne soit plus accessible via la licence, ce qui permettra de contrôler à qui on donne les droits d'utilisation.

Les outils à disposition des joueurs sont ClassiJeu, DupliJeu et VocABC (version PDS9 à venir). DupliTop va devenir un outil dédié à l'arbitrage et à l'animation de séances.

Le plupart des joueurs utilisent à domicile DupliJeu plus convivial que DupliTop qui n'a pas vraiment vocation à l'entraînement.

Certains clubs non affiliés ont des joueurs ou animateurs licenciés qui peuvent ainsi profiter de tous les outils dont DupliTop.

DupliTop8 ne devrait être attribué qu'à la discrétion des présidents de clubs et de comités et en fonction de l'utilisation souhaitée.

Il y aura également les arbitres qui se déplacent sur les tournois et qui utilisent leur propre matériel.

Un courrier va être prochainement adressé aux clubs non affiliés utilisant de façon détournée les outils fédéraux pour leur expliquer que la donne va changer et ce que cela va impliquer. Ceci pour montrer que la FFSc réagit à ce genre de pratique.

DupliJeu et DupliTop peuvent être dissociés, ce qui signifie que l'on pourrait avoir DupliJeu sans DupliTop8.

Le tabou tenace sur la prise de licence doit être levé. Prendre une licence c'est appartenir à une Fédération. Cette dernière vit avec les joueurs licenciés qu'ils participent ou non à des compétitions.

La FFSc doit également penser à protéger ses logiciels qui n'ont actuellement aucune protection. Le coût pour cette protection serait minime, quelques dizaines d'euros par an ; Une discussion s'engage sur l'attribution des droits au niveau des clubs, comités et arbitres ayant leur propre matériel. Cela relève aussi d'une question de confiance entre les différentes parties prenantes.

Vote sur la restriction de l'usage de DupliTop :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 5

Point sur l'organisation des Championnats du Monde 2024 par Christian COUVREUR

Ils se dérouleront du 13 au 21 juillet 2024 à Vichy (France), ces dates ayant été validées par la FISF.

Cette période doit également être validée avec Vichy Destinations avant la fin du mois de juin.

Point sur l'évolution des directions par Christian COUVREUR

Voir diaporamas

1 - DNSC

- Jean-Michel GUIZARD, création d'un groupe d'arbitres, arbitre référent pour les tournois au-dessus de 8 rondes.

La FFSc et la DNSC vont travailler selon deux axes :

- o Mise à jour des textes règlementaires pour le classique ;
- o Plan d'actions pour une organisation « plus professionnelle » de l'arbitrage. A ce sujet voir, s'inspirer et potentiellement traduire le règlement anglophone (40 pages).
- Problèmes à résoudre dans les Qualifications et la Finale Interclubs Classique (nombre d'équipes, opens, ...) et notamment au niveau du calendrier.
- Séverine GRUCHOT souhaite qu'il y ait un salarié de la FFSc, soit Yoan CONTROU soit elle-même, qui assistera aux épreuves de Scrabble Classique afin de récolter les bonnes informations.
- La DNSC se réunit tous les vendredis soir à 21 heures.

2 – DNSJS

- Marie-Claude DEROSNE annonce que cette année sera la dernière qu'elle passe à la tête de cette direction. Elle nous fait une présentation de cette direction sous forme de bilan.
- Elle annonce la reprise de la direction par Quentin MALLÉGOL, auquel elle accorde pleine confiance, et qui sera entouré de nouveaux venus.
- Elle déplore qu'il n'y ait pas de délégué scolaire dans tous les comités.
- Elle précise que le rôle de la DNSJS et la promotion et le développement de l'activité Scrabble auprès des jeunes allant des mini-poussins jusqu'aux espoirs.

- La DNSJS a des actions d'une part en milieu scolaire et d'autre part auprès des jeunes jouant dans les clubs.
- Nous apportons en milieu scolaire :
 - Une aide matérielle aux clubs affiliés ;
 - Une formation aux enseignants ;
 - Et des outils : le guide « Scrabble pour les jeunes », des tutos, etc. ;
 - Des épreuves spécifiques pour être jouées dans les établissements scolaires : « Le Scrabble, c'est la classe », le concours de scrabble scolaire qui est une opération promotionnelle importante se déroulant tout au long de l'année, avec comme point d'orgue la finale nationale à Paris en fin de saison. Ce concours a lui aussi souffert de la COVID mais nous retournons à la norme, 25 000 élèves au départ et 4 000 initiés au scrabble lors des finales locales;
 - Des épreuves spécifiques auprès des jeunes licenciés : championnats régionaux, Championnat de France Jeunes et Championnat de France Espoirs à Aix-les-Bains ceci pour la formule Duplicate et pour la formule Classique une Coupe Promotion Jeunes et une Coupe Masters Jeunes.
- Ce qui fédère nos jeunes joueurs sont les séjours qui leur sont proposés :
 - Séjour des Jeunes à Aix-les-Bains revisité cette saison avec l'intégration sous une nouvelle forme des poussins ;
 - Séjour des Espoirs également à Aix-les-Bains ;
 - Le championnat de France Jeunes sur trois jours, qui était cette année à Saint-Sébastien-sur-Loire et qui fut une réussite ;
 - Les séjours aux Championnats du Monde : la DNSJS s'occupe de la sélection pour l'équipe de France Jeunes, de l'organisation du déplacement et de l'encadrement pour Bulle cette année.
- Autres actions de la DNSJS :
 - Dotation spécifique pour les jeunes participant au Challenge N6-N7 ;
 - Une participation aux actions de la commission internationale des jeunes ;
 - Le simultané mondial Jeunes ;
 - Les publications : ScrabbleRama Jeunes réservé aux licenciés, le cahier Jeux plus largement distribué.
- Projets : ce sera la mission de la prochaine équipe de présenter ses projets pour la (les) saison(s) à venir.
- Deux inquiétudes toutefois :
 - L'absence à date de signature de la convention avec l'Éducation Nationale (N.B. cette convention sera signée courant juillet) ;
 - L'absence de candidature pour le CDF Jeunes 2024 après l'abandon par le comité Franche-Comté. La seule piste actuellement en exploration se situe à Bordeaux.
Le comité Franche-Comté précise que deux questions ont été posées à la fédération et sont restées sans réponses :
1 – modification du cahier des charges pour la part de transport de la gare au lieu d'accueil, pour ceux qui prennent le train, part revenant actuellement au comité organisateur ;
2 – augmentation de la subvention aux familles de 130€ à 160€, qui paraît peu envisageable.
Ces deux questions font débat et il semble que pour l'avenir il soit nécessaire

que toutes les parties concernées – Fédération, DNSJS et Comité organisateur - aient une discussion intégrant un budget prévisionnel sachant que le bailleur de fonds est la Fédération. Dans l'hypothèse où une telle rencontre ait lieu, le Comité Franche-Comté reconsidérerait-il sa décision ? Il semble que la porte ne soit pas totalement fermée, un signe d'ouverture est prononcé. (N.B le Comité Franche-Comté a confirmé par la suite qu'il n'organisera pas l'épreuve)

- La fédération souhaite rencontrer la DNSJS pour connaître le fonctionnement du séjour des Jeunes à Aix-les-Bains. La présence de Quentin MALLÉGOL au sein du BD favorisera cette rencontre.

Demande du club de Millau

Remarque : ce point particulier ne faisait pas partie de l'ordre du jour. Mais Hervé BOHBOT du Comité Languedoc-Roussillon souhaite un débat sur ce sujet.

- Le club de Millau demande son rattachement au comité I -Languedoc-Roussillon- mais le comité B -Pays d'Oc- auquel ce club est actuellement rattaché est contre ce départ, non en tant que tel mais contre le découpage des départements -notamment celui de l'Aveyron- et des régions.
- Les arguments développés par le club de Millau sont la proximité et la partie économique que cela induit en termes de déplacement.
- Une des conditions pour qu'un club change de comité réside dans le fait que le comité accueillant et celui qui est quitté soient d'accord, ce qui en l'occurrence n'est pas le cas.
- Le rattachement d'un club à tel ou tel comité relève d'une décision du Conseil d'Administration.
- Le comité B note qu'une médiation entre les comités concernés, B et I, et le bureau directeur de la FFSc aurait dû être entreprise avant le CA pour une étude plus approfondie.
- On sent une tension très forte. La FFSc est mise au ban car, n'ayant pas su ou pu ou voulu, régler le problème entre les deux comités, B et I. Ce débat ne devrait pas avoir lieu à cette occasion. Et une décision doit être prise pour faire cesser les tensions.
- Une partie de ces tensions émaneraient des réseaux sociaux, lesquels ?
- Christian COUVREUR propose que le bureau directeur étudie le problème dans sa globalité, propose des modifications aux textes actuellement en vigueur et demande aux membres du CA de voter par voie électronique le cas échéant.

Questions diverses

Arbitrage des Simultanés Fédéraux

Remarque : ce point devait être mis à l'ordre du jour. Anne ALBINI du Comité Franche-Comté demande des éclaircissements.

Question : « Va-t-on commencer la saison avec ou sans le règlement ? »

« Lors de toute compétition mettre les avertissements et les zéros quelle que soit la personne ou quelle que soit la faute. »

Cette question et ce propos provoquent une réaction d'Annie GRUCHOT du Comité Provence, qui cite un cas s'étant produit lors de la qualification interclubs. Lors de cette épreuve elle a décidé après neuf avertissements de ne plus mettre de pénalité et en a averti le double-arbitrage.

Le respect du règlement est fondamental en effet, mais il faut toutefois faire preuve de bon sens.

Le sujet sera analysé précisément par les Commissions Classement et Tournois, et Réglementation et Arbitrage.

Saisie des informations pour les épreuves

Annie GRUCHOT signale qu'elle ne peut plus saisir les informations afférentes au Championnat des Portes de Provence. Ce championnat est ainsi désigné car il regroupe des clubs de départements autres que ceux du comité Provence et n'a donc pas la désignation de Championnat Départemental.

Ce cas de figure existe dans d'autres comités notamment Dauphiné-Savoie.

Toutefois, les places qualificatives à attribuer soit pour le championnat régional soit pour le championnat de France restent à la discrétion du président de comité.

Règlement du Championnat Interclubs

- Ce règlement comporte des incohérences.
- « Une équipe qui joue en Division 4 et perd un joueur sur une partie, se retrouve donc à 4 joueurs au lieu de 5, voit le classement de cette équipe passer en Division 3. Pourquoi ? »
- La réponse et l'explication reçues semblent absurde.
- Cette incohérence sera traitée avec Yoan CONTROU.
- Pour la finale Interclubs Duplicata en 2024, une discussion est en cours avec la ville réceptrice mais non encore totalement arrêtée. (N.B. la localisation de la finale 2024 a été confirmée par la suite à CALAIS).

Conclusion par Christian COUVREUR

- Tous les sujets concernant les commissions n'ont pu être abordés par manque de temps. Un courrier de synthèse sera envoyé ultérieurement pour faire part des discussions importantes.

Christian COUVREUR remercie l'ensemble des participants à ce Conseil d'Administration et clôture la séance à 18h16.